

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR

Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

23

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **16 OCTOBRE 2025**

Objet de la délibération :

**SAINT MAXIMIN « LES
PEYROUAS » VENTE
LOGEMENT OCCUPE
N°1**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Rodolphe ARNAUD, Bruno
BAIXE, Catherine BASCHIERI, Christian BRIEL, Michèle
BUGEAU, Dominique CAPITAIN, Solange CHIECCHIO,
Dominique LAIN, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc
GUILLEUX, Josée MASSI, Serge PELLEGRIN, Valérie
RIALLAND

Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Thierry
ALBERTINI

Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND

Absents et excusés : Martine ARENAS, Dalila CHOUIAH,
Carmen COINTREL, Delphine GROSSO, Marc LAURIOL,
Jacques PEYROT

Représentants du CSE présent : Didier D'HOTEL,
Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE
(DDTM du Var) – excusé

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

La résidence « les Peyrouas » fait l'objet d'une mise en vente depuis plusieurs
années. Il reste actuellement 3 logements à vendre.

La fille de la locataire actuelle de la villa 1 souhaite se porter acquéreur du bien
occupé par sa mère.

Conformément à l'article L.443-11 II du CCH, un logement occupé ne peut être vendu :

- Qu'à son locataire s'il occupe le logement depuis au moins deux ans
- Et, sur demande de celui-ci, à :
 - son conjoint ;
 - ses ascendants ou descendants (à condition que ceux-ci n'aient pas des ressources supérieures aux plafonds PLS), qui peuvent acquérir ce logement de manière conjointe avec leur conjoint, partenaire ayant conclu un pacte civil de solidarité ou concubin.

Conformément aux dispositions de l'article L451-6 du CCH, le prix de vente des logements est librement fixé par l'organisme propriétaire.

Le prix de vente proposé (hors frais d'acquisition) concernant ce logement est de :

COMMUNE	GROUPE	N° LOGT	CADASTRE	Prix vente
SAINT MAXIMIN	Les Peyrouas	1	AY n°736	144.000 €

Le bien répond aux critères réglementaires.

La vente sera soumise préalablement à l'autorisation de la DDTM.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser :

- La vente de la villa 1 au prix de 144.000 € (hors frais d'acquisition),
- Le Directeur Général à signer l'avant contrat et l'acte de vente, ainsi que tout acte relatif à la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI